



FESTIVAL *Clin d'oeil*

REIMS - FRANCE

4 -> 7 JULY 2024

www.clin-doeil.eu

NOUVEAU

DOSSIER PARKING CAMPING-CAR



PARKING CAMPING-CAR

EMPLACEMENT CAMPING-CAR

NOUVEAU

IMPORTANT :

- Les barbecues sont interdits
- Les tentes, caravanes, remorques, véhicules habitables de loisirs et tout véhicule remorqué ne sont pas acceptés
- Les évacuations d'eaux usées sont interdites sur les emplacements
- Les ordures ménagères, les déchets de toute nature et les papiers doivent être déposés dans les poubelles
- Avant de quitter l'aire du camping-car, il est impératif d'informer un responsable au moins 30 minutes à l'avance

Les emplacements sont prévus uniquement les festivaliens ayant un pass de Festival Clin d'Oeil

	Forfait week-end (Vendredi - Lundi) <i>Weekend package (Friday - Monday)</i>	Forfait semaine (Mardi - Lundi) <i>Week package (Tuesday - Monday)</i>
VAN	60€	90€
Camping car (- 6 m)	75€	105€
Camping car (+ 6 m)	95€	125€



PARKING CAMPING-CAR

RÈGLEMENT INTÉRIEUR EMPLACEMENT CAMPING-CAR ET VANS

Vu le code général des collectivités territoriales.
Considérant l'aménagement de l'aire CAMPING-CAR ET VANS sur la commune de Reims.

Considérant qu'il appartient au Festival Clin d'Oeil de prendre toutes les mesures utiles en vue de prévenir les accidents et de sauvegarder le bon ordre, la sûreté, la salubrité et la tranquillité de chacun.

Considérant que la gestion des clients, pour la partie encaissement des séjours, gestion des réservations par l'association CinéSourds dans le cadre du Festival Clin d'Oeil.

GÉNÉRALITÉS

ARTICLE 1 CONDITIONS

Le stationnement sur l'emplacement Festival Clin d'Oeil de Reims est autorisé le mardi 2 juillet au lundi 8 juillet 2024 pour les camping-cars et vans. Les tentes, caravanes, remorques, véhicules habitables de loisirs et tout véhicule remorqué ne sont pas acceptés. Les emplacements sont prévus uniquement les festivaliens ayant un pass de Festival Clin d'Oeil

ARTICLE 1.1

L'emplacement CAMPING-CAR et VANS comprend 40 emplacements numérotés

Article 2 Tarifs

3 tarifs sont en vigueur selon les dimensions du camping-car et vans :

1. Camping-car - 6 mètre

Forfaits week-end (Vendredi au lundi) : 75€

Forfaits semaine (Mardi au lundi) : 105€

2. Camping-car + 6 mètre

Forfaits week-end (Vendredi au lundi) : 95€

Forfaits semaine (Mardi au lundi) : 125€

3. Vans

Forfaits week-end (Vendredi au lundi) : 60€

Forfaits semaine (Mardi au lundi) : 90€

RÈGLES D'UTILISATION

ARTICLE 3

Pour accéder à l'emplacement, un PASS camping-car personnel est obligatoire.

Un seul PASS par véhicule est accepté. Il est obligatoire de nous renseigner le nom, prénom, numéro d'immatriculation et numéro de téléphone portable (pour être contacté en cas d'alerte). La réservation est obligatoire. Les clients doivent impérativement apposer le billet sur pare-brise l'entrée et à la sortie et le présenter aux agents de sécurité.

ARTICLE 4

Les animaux domestiques sont acceptés, mais devront être attachés. Leurs déjections doivent être ramassées par leurs propriétaires. Les propriétaires veilleront à la tranquillité de chacun.

ARTICLE 5 CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Les barbecues sont interdits. En cas d'incendie, aviser immédiatement les secours (114 ou 18).

Les regroupements sont interdits entre 22H et 8H du matin. Le débailage et les tentes ne sont pas autorisés sur l'emplacement.

Les clients devront se respecter mutuellement et observer une parfaite correction à l'égard du voisinage (bruit et salubrité).

RESPONSABILITÉ

ARTICLE 6 PROPRETÉ

Chaque client est responsable de l'état de propreté de l'emplacement où il stationne. Les ordures ménagères, les déchets de toute nature et les papiers doivent être déposés dans les poubelles. Les évacuations d'eaux usées sont interdites sur les emplacements. Des contrôles seront effectués.

ARTICLE 7

Les clients sont tenus de respecter les règles de bonne conduite : stationnement sur un seul emplacement et utilisation d'une seule prise électrique par emplacement.

ARTICLE 8

La circulation et le stationnement à l'intérieur de l'emplacement ont lieu aux risques et périls des conducteurs de véhicule qui en conservent la garde et la responsabilité comme sur une voie publique. Le stationnement et la circulation en résultant, constituent une simple autorisation et ne sauraient en aucun cas constituer un contrat de dépôt de gardiennage ou de surveillance.

La responsabilité de la commune ou de la société Festival Clin d'Oeil ne pourra pas être engagée. Tout client stationnant sur l'aire est responsable, des dégradations qu'il cause ou qui sont causées par des personnes dont il doit répondre, ainsi que par les animaux ou les choses qu'il a sous sa garde. Il sera en conséquence tenu à la réparation intégrale des préjudices correspondants. En conséquence, chaque client doit veiller individuellement aux respects des installations et reste responsable des dommages qu'il provoque.

ARTICLE 9

Avant de quitter l'aire du camping-car, il est impératif d'informer un responsable au moins 30 minutes à l'avance. Cette notification permet de contrôler l'état de propreté de l'emplacement, notamment la salubrité et l'évacuation des eaux usées.

Le non-respect des procédures sera sanctionné par une amende forfaitaire d'un montant de 50 €.

ARTICLE 10

L'association CinéSourds pourra fermer provisoirement l'aire pour la maintenance ou l'entretien ainsi que pour des raisons de force majeure, de sécurité ou d'intérêt général.

ARTICLE 11

Des contrôles pourront être effectués par un représentant de l'association CinéSourds, la commune ou la gendarmerie. Ces dernières pourront également dresser des procès-verbaux en cas de fraude. Toutes infractions (vol d'électricité, intrusion sans billet, etc) au présent règlement intérieur seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur. Le vol est puni de 3 ans de prison et de 45 000€ d'amende (Article 311-3 du Code pénal).

Le 24 mai 2024

Le directeur de Festival Clin d'oeil

PARKING CAMPING-CAR

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE POUR L'EMPLACEMENT DE CAMPING-CAR

1. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Service régissent la gestion des emplacements de camping-car sur notre aire de stationnement. Elles définissent les droits et obligations des parties dans le cadre de la réservation et de l'utilisation des emplacements.

2. RÉSERVATION ET PAIEMENT

2.1 Réservation

La réservation d'un emplacement de camping-car peut se faire en ligne, sous réserve des disponibilités.

2.2 Paiement

Le paiement est dû au moment de la réservation. Les moyens de paiement acceptés incluent les cartes bancaires.

2.3 Confirmation

Une confirmation de réservation sera envoyée par e-mail après réception du paiement.

3. TARIFS

3.1 Tarifs

Les tarifs des emplacements sont affichés sur notre site internet.

4. ARRIVÉE ET DÉPART

4.1 Arrivée

L'arrivée est possible à partir de 10h00.

4.2 Notification

Avant de quitter l'aire de camping-car, il est impératif d'informer un responsable par sms (+3368995439) au moins 30 minutes à l'avance. Cette notification permet de contrôler l'état de propreté de l'emplacement, notamment la salubrité et l'évacuation des eaux usées. Le non-respect de cette procédure sera sanctionné par une amende forfaitaire d'un montant de 50 €.

5. UTILISATION DE L'EMPLACEMENT

5.1 Propreté et Salubrité

Les utilisateurs sont tenus de maintenir leur emplacement propre et de respecter les consignes de gestion des déchets.

5.2 Eaux Usées

Pas d'évacuation prévu dans le parking, pour l'évacuation des eaux usées, il faut se rendre au 1 Allée Polonceau, 51100 Reims.

5.3 Animaux

Les animaux domestiques sont autorisés sous réserve qu'ils soient tenus en laisse et que leurs propriétaires respectent les règles de propreté.

6. RÈGLES DE CONDUITE

6.1 Respect

Les utilisateurs doivent respecter la tranquillité des autres campeurs et éviter tout comportement perturbateur.

6.2 Sécurité

Les consignes de sécurité doivent être respectées en tout temps. L'utilisation de feux ouverts est strictement interdite.

7. ANNULATION ET REMBOURSEMENT

7.1 Annulation par le Client

En cas d'annulation par le client, les conditions suivantes s'appliquent :

En cas d'annulation par le client, nous ne vous rembourserons pas. Nous vous conseillons de souscrire à l'assurance annulation disponible sur notre site de billetterie. Cette assurance, gérée par un tiers, vous permet de bénéficier d'un remboursement de 70 % du montant de votre réservation en cas d'annulation pour des motifs couverts par l'assurance. Les conditions et modalités de cette assurance sont détaillées sur le site de billetterie.

7.2 Annulation par l'Organisateur

En cas d'annulation par l'organisateur pour des raisons indépendantes de la volonté du client, ce dernier sera remboursé intégralement.

8. RESPONSABILITÉ

8.1 Dommages

L'organisateur ne peut être tenu responsable des dommages causés aux biens ou aux personnes sur l'aire de camping-car, sauf en cas de faute grave ou intentionnelle.

8.2 Assurance

Les utilisateurs sont responsables de leur propre assurance pour couvrir les risques liés à l'utilisation de l'aire de camping-car.

8.3 Règlement Intérieur

Les clients s'engagent à respecter le règlement intérieur du Camping, disponible sur notre site internet. Tout manquement grave au règlement intérieur peut entraîner l'expulsion immédiate sans remboursement.

9. LITIGES

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité. À défaut, les tribunaux compétents seront ceux du ressort du siège social de l'organisateur.

10. ACCEPTATION DES CGV

La réservation d'un emplacement de camping-car implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes Conditions Générales de Service.